

ratifié la Charte des Nations Unies, nous nous sommes engagés à promouvoir les droits de l'homme tant à l'étranger qu'au pays. Par ailleurs, tant la Charte des Nations Unies que les deux pactes nous fournissent une solide assise juridique pour rappeler à l'ordre tout pays qui enfreint outrageusement des droits fondamentaux de l'homme, en violation flagrante d'engagements internationaux contractés librement. Si les gouvernements ne veulent pas se montrer ouverts aux critiques, il ne tient qu'à eux de dénoncer leurs obligations dans le domaine des droits de l'homme. Pour autant que je sache, cependant, aucun ne l'a encore fait.

Le débat des droits de l'homme peut être extrêmement politisé et même produire l'effet contraire à celui escompté. J'estime cependant qu'il est appelé à prendre une importance croissante et à produire des résultats positifs en fin de compte. Bien entendu, nous devons nous montrer circonspects sur le choix des moyens, savoir quand utiliser la diplomatie discrète, quand recourir à la dénonciation publique, et quand appliquer un dosage judicieux de ces deux approches. Nous devons aussi admettre qu'il puisse exister des différences honnêtes et légitimes quant à la perception des priorités dans le domaine des droits de l'homme entre les démocraties occidentales et certains autres membres des Nations Unies. Il est évident que, pour un homme affamé, il est plus important de se procurer de la nourriture que d'obtenir le droit de vote. Par contre, nous savons tous que certains pays invoquent un grand nombre d'arguments qui ne sont en fait que des prétextes pour esquiver des engagements qu'ils prétendent honorer. Si nous sommes tenus d'établir des distinctions -- ce qui est facile dans certains cas, plus difficile dans d'autres -- nous ne devons en aucun cas permettre que ces distinctions fournissent de nouveaux prétextes à l'inaction générale.

Avant de conclure, permettez-moi de passer très brièvement en revue certaines de nos activités récentes sur le plan multilatéral en vue de la promotion des droits de l'homme:

- En juillet dernier, le gouvernement du Canada a signé la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, après avoir obtenu l'accord spontané de toutes les provinces. Avant de passer à la ratification, des consultations seront nécessaires afin de s'assurer que les deux paliers de gouvernement sont disposés à assumer les obligations imposées par la nouvelle convention.